



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 17 août 2016 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET</u> OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 16-08-17-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 2.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 16-08-17-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 11.1.1.4. « Ville de Vaudreuil-Dorion - Règlement numéro 1714 » et 15.1. « Poste au comité administratif ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2016 : ADOPTION

CA 16-08-17-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 6 juillet 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE





5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 16-08-17-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Marc Roy

APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

d'adopter la liste MRC 16-08-17.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-08-17, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES – ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES : DÉPÔT

En vertu du *Code municipal*, le directeur général dépose un rapport sur l'état des finances en date du 31 juillet 2016.

- 5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS
- 5.1.3.1 SOLLICITATION DE LA PAROISSE SAINT-MICHEL POUR LE PARRAINAGE DE TROIS FAMILLES SYRIENNES POUR LE SECTEUR DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le directeur général procède au dépôt de la demande.

5.1.3.2 L'ACTUEL : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande, ainsi que de la grille d'analyse, mais conviennent de ne pas y donner suite puisque l'activité est considérée comme étant récurrente et aucune visibilité pour la MRC n'est proposée.

5.1.3.3 COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT : DEMANDE DE COMMANDITE

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.1.3.4 SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande, mais conviennent de ne pas y donner suite.

5.1.3.5 ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) - NOUVEAUX TARIFS DU PROJET DE RÈGLEMENT DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE : DEMANDE D'APPUI





CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec à sa position sur le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Québec ont la compétence exclusive des cours d'eau sur leur territoire en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) (L.R.Q., chap. C-47) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QU'il est inapproprié d'imposer aux MRC du Québec cette nouvelle tarification pour l'analyse de demandes d'autorisation pour une responsabilité qui leur est imposée par la loi:

POUR CES MOTIFS,

CA 16-08-17-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Claude Pilon et résolu

d'appuyer l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec dans sa position sur le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RECONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 INGÉNIEUR AUX COURS D'EAU : PRÉCISION DE LA RÉSOLUTION INITIALE

Monsieur Simon Bellemare précise la correction à effectuer sur la résolution initiale pour l'embauche d'un ingénieur aux cours d'eau, soit pour la provenance des crédits disponibles au budget.

CONSIDÉRANT l'engagement de l'ingénieur aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le fonds général;

POUR CES MOTIFS.

CA 16-08-17-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

que le salaire de l'ingénieur soit pris à même le fonds général.

Proposition adoptée.

7.2 POSTE DE SPÉCIALISTE EN GÉOMATIQUE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en géomatique conclue en juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en juin 2016;





CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02-120-00-141 3 %;
- 02-610-00-141 25 %;
- 02-220-00-141 35 %;
- 02 290-00-141 9 %;
- 02 460-00-141 22 %:
- 02 400-00-141 22 %;
 02 400-00-141 4 %;
- 02 320-00-141 2 %.

POUR CES MOTIFS,

CA 16-08-17-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu

d'embaucher monsieur Pier-Olivier Tremblay à titre de spécialiste en géomatique pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 20 juillet 2016, selon la classe 7, échelon 4 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL (CRT) : SUIVI

Monsieur le directeur général fait un bref rapport sur la commission des relations de travail.

8. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

9. <u>COUR MUNICIPALE</u>

Aucun sujet traité.

10. <u>ENVIRONNEMENT</u>

10.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1.1 TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : SUIVI

Monsieur Hans Gruenwald Jr informe que le dossier se poursuit bien.

10.2 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10.2.1 AUDIENCES PUBLIQUES DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (ONÉ) : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo informe que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est convoquée à participer aux audiences de l'Office national de l'Énergie sur le projet Oléoduc Énergie Est le 31 août 2016. Une période de dix minutes est allouée. La MRC profitera de l'occasion pour réitérer ses inquiétudes, les enjeux sur les prises d'eau potable et faire un rappel qu'elle n'a toujours pas reçu de réponses à ses questions adressées à TransCanada.





11. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ (DOCUMENT 11.1.1)

11.1.1.1 VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENTS NUMÉRO 987 ET 991

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 987 a pour objet la modification du Règlement de zonage aux fins d'autoriser certaines classes d'usage et de modifier des dispositions sur l'aménagement des terrains dans la zone C*-284;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 991 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 et le Règlement sur les PIIA numéro 776 aux fins de changer certaines dispositions à la suite de l'entrée en vigueur des Règlements numéro 971 et 982;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 987 et 991 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-08-17-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif émette les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 987 et 991 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : RÈGLEMENT NUMÉRO 529-9

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-9 a pour objet la modification du Règlement numéro 529 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-9 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-08-17-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 529-9 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉRO 1273-08 ET 1275-243

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1273-08 a pour objet le Règlement omnibus modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-243 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les escaliers extérieurs en cour avant secondaire en zone H3-753;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1273-08 et 1275-243 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur





conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-08-17-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif émette les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1273-08 et 1275-243 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1714

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1714 a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1714 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-08-17-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif émette le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1714 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon commente la nouvelle loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal. Il y aura création de deux comités, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain qui a pour rôle la planification, et le Réseau de transport métropolitain qui a le rôle d'exploitation et d'organisation. Monsieur Pilon explique le processus de désignation officiel des représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain et propose aux municipalités de se prononcer sur la nomination d'un élu pour représenter la région de Vaudreuil-Soulanges.

13. <u>DÉVELOPPEMENT</u>

Aucun sujet traité.

14. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

14.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION : SUIVI





Monsieur le directeur général dépose une correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) reçue le 27 juillet 2016 qui donne suite à la résolution numéro CA 15-07-08-13 de la MRC qui leur a été remise en juillet 2015. Les membres du comité administratif constatent la lenteur des suivis de dossiers du MTMDET et demandent de regrouper les dossiers accumulant du retard pour témoigner du système boiteux de ce ministère dans le traitement des dossiers et d'en faire part au ministre, à la députée de Soulanges, Lucie Charlebois, et à la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols.

15. RAPPORT DES ÉLUS

15.1 POSTE AU COMITÉ ADMINISTRATIF

En raison de l'absence continue d'un membre du comité administratif aux séances, le directeur général explique la possibilité de destitution et de prévoir une élection pour le poste du secteur 3. Les membres du comité administratif proposent d'attendre jusqu'à la séance d'octobre pour prendre la décision.

15.2 COMITÉ 21 QUÉBEC

Monsieur Hans Gruenwald Jr informe que le 6 septembre 2016 aura lieu la Grande rentrée du développement durable au Québec à la Maison du développement durable à Montréal et le lendemain se tiendra celle de Vaudreuil-Soulanges à l'Auberge des Gallant à Sainte-Marthe. Un autre événement du Comité 21 se tiendra également au Québec le 6 décembre 2016.

16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS</u>

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 16-08-17-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Marc Roy APPUYÉ PAR : monsieur Claude Pilon et résolu

que la séance soit levée à 14 h 5.

Proposition adoptée.

JEAN A. LALONDE

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier